

ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT

2031111

20/06/91

**EXTRAIT**  
du *Registre des Délibérations du Comité d'Administration*  
**du Syndicat d** MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 20 Juin 1991 19

Objet :

L'an mil-neuf cent cent quatre vingt onze

et le vingt Juin

Prise en charge de Personnalités à dix huit heures

Extérieures le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9106/03

*Présents* : MM DE FONTMICHEL, THAON, LELEUX, MARY, ASTIER,  
ou BELLEOUD, BOUIGUES, BARBIER, BALDINI, LOTTO, PASCAL,  
Représentés PRICCO, CAPPONI, BLANC, BALARELLO, DUHALDE, GUIGONIS  
MORANI, MARIA, JABOULET, MMme BELLON, BOURRIER,  
SARAMITO, SOMARIA.

Le Président indique que dans le cadre des concours de recrutement de professeurs, il est fait appel, pour les jurys, à des personnalités extérieures à l'Ecole Départementale. Il conviendrait de prendre en charge les frais réels de ses personnalités - Déplacement (voiture, train ou avion), hébergement, repas. Ce type de dépenses peuvent également se produire pour le bon fonctionnement de l'Ecole (Inspection, Jury de fin d'année, etc...).

D'autre part, il conviendrait de régler des vacations à ces personnalités :

- Concours de Recrutement : 350 F par demi-journée.
- Jury de fin d'année : 250 F par demi-journée.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- 1- d'octroyer des vacations aux membres des jurys extérieurs à l'Ecole Départementale :
  - Concours de Recrutement : 350 F par demi-journée.
  - Jury de fin d'année : 250 F par demi-journée.
- 2- de prendre en charge les frais réels (déplacement, repas et hébergement) de ces personnalités.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Hervé de FONTMICHEL

